

PROGRAMME DE FORMATION : CACES® R489 catégories 7

| Durée: | Lieu: | Nombre de participants: | Date(s) de formation |
|--------|-----------------|-------------------------|----------------------|
| 21H00 | Dans vos locaux | De 01 à 06 participants | A définir |

Fiche descriptive de la formation:

Objectif de la formation :

- Déplacement, chargement / déchargement, transfert de chariots sans activité de production (porte-engins), pour leur maintenance, pour démonstration ou pour essais.

Pré-requis:

- Savoir lire et écrire
- Être apte médicalement
- Avoir au moins 18 ans

Public concerné :

- Les utilisateurs débutants ou expérimentés de chariots de manutention.
- Si une ou des personne(s) en situation d'handicap doit(vent) intégrée(s) la formation, il faut impérativement nous contacter afin de réaliser une étude spécifique d'intégration

Moyens pédagogiques et techniques :

- Livret de cours et support audiovisuel
- Chariots de manutention et porte engins (mis à disposition par vos soins)

Modalités Pédagogiques :

- Exposé théorique et exercices pratiques de conduite et de chargement et déchargement de chariots de manutention

Moyens d'encadrement :

- Les formateurs, expérimentés en pédagogie, disposent d'expérience dans l'utilisation le chargement et déchargement de chariot de manutention.

Contenu de la formation

Programme théorique :

- Législation et réglementation
- Consignes de conduite
- Capacité du porte engins
- Cas de renversement
- Entretien de l'appareil
- Organes de sécurité
- Responsabilité du conducteur de chariot
- Interdictions formelles
- Lecture de plaque de charge
- Vérification avant utilisation

Programme pratique :

- Présentation du porte engins et des chariots
- Contrôle de l'adéquation du chariot à l'opération de chargement envisagée
- Opérations de prise de poste
- Évolution à vide ou en charge dans un circuit matérialisé
- Prise et/ou dépose d'une charge au sol
- Chargement et déchargement sur le porte engins
- Opérations de fin de poste

| Validation de la formation | Sanction de la formation |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Examen par questionnaire écrit- Examen pratique <p>Validité du CACES®: 5 ans</p> | <p>Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) provisoire suivi de la carte CACES® définitive en application de la recommandation CNAMTS R489</p> |